



Strasbourg, le 25 juillet 2011

Michel HOFF, président

Conseil scientifique régional du patrimoine naturel **Alsace**

## Avis n° 38

### Liste des habitats déterminants ZNIEFF

Réunion du 18 mai 2011, point 4

#### La demande

##### contexte

La DREAL Alsace a engagé la modernisation des ZNIEFF. Cet inventaire a pour objectif d'identifier et de décrire les secteurs remarquables du patrimoine naturel. L'identification d'une ZNIEFF doit obligatoirement trouver sa justification dans la présence d'espèces de faune et de flore ou de milieux rares ou remarquables dits « déterminants ».

La SBA s'est proposée d'établir la liste des habitats déterminants. Une première présentation de la liste d'habitats avait été faite au CSRPN en 2010.

La seconde étape de l'opération a consisté à les hiérarchiser en fonction des enjeux de leur conservation, selon une méthode proche de celle établie pour les espèces de la faune et de la flore. L'expert Reinhold Treiber s'est associé à ces travaux et a rédigé un document méthodologique.

La méthodologie nationale prévoit que la méthode de travail mise en oeuvre pour l'élaboration des ZNIEFF soit soumise à la validation du CSRPN.

##### Question posée

Il est en conséquence demandé au CSRPN d'analyser la méthode proposée, les listes d'habitats retenus ainsi que les cotations attribuées aux habitats. Plus précisément, L'avis du CSRPN est sollicité sur les questions suivantes :

- **la méthode utilisée permet-elle :**
  - **de hiérarchiser les habitats entre eux au regard de leur importance patrimoniale ?**
  - **d'obtenir des résultats comparables et cohérents avec ceux obtenus pour les espèces, à savoir de garantir l'identification des zones d'intérêt régional et d'éliminer les zones d'intérêt secondaire ;**
  - **le choix de supprimer les habitats les plus anthropiques est-il adapté ?**
  - **La décision d'augmenter la cotation des habitats forestiers proches de leur équilibre naturel est-il valide ?**

## Attendus

Le CSRPN prend en considération les éléments suivants :

- la note de Michel HOFF et la proposition de liste d'habitats déterminants ZNIEFF et de leur cotation (dossier du CSRPN des 5 et 18 mai 2011)
- le rapport intitulé Habitats déterminants pour la modernisation des ZNIEFF en Alsace établi par Reinhold Treiber en février 2011

## L'avis

Le CSRPN considère que :

- la présence sur la liste des 17 habitats réunis sous l'intitulé « milieux anthropiques – polycultures, grandes cultures, habitats urbains et industriels anciens et actuels et milieux complexes et particuliers » n'apparaît pas opportune
- la présence sur la liste d'habitats motivés pour une espèce n'apparaît pas opportune, il est considéré qu'elle est redondante par rapport à la liste d'espèces déterminantes ;
- la liste et les cotations adoptées sont complètes, pertinentes et adaptées à l'exercice en l'état actuel des connaissances et moyens ;
- la liste d'habitats intègre mieux les réalités écologiques et fonctionnelles que les seules listes d'espèces déterminantes et permet, d'une part, de mieux délimiter et cartographier les sites sélectionnés, et, d'autre part, de compléter l'inventaire sur des zones d'importance patrimoniale pour lesquelles les données floristiques et faunistiques sont insuffisantes dans l'état actuel des connaissances;
- le caractère de naturalité des habitats forestiers (ceux de plus de 50 ans et ceux à naturalité élevée) est pris en compte en leur attribuant une sur-cote

## Observations

Les voies de progrès suivantes sont identifiées :

- la prise en compte d'approches autres que phytosociologique pour définir les habitats ;
- l'atténuation ,dans la cotation, du critère de rareté ;
- la prise en compte du risque d'évolution lié au réchauffement climatique ;
- une homogénéisation du système de nomenclature utilisé (niveau hiérarchique et référentiel utilisé)
- la nécessité pour l'utilisateur d'un rattachement à un référentiel unique